

Gerpinnes

BULLETIN COMMUNAL OFFICIEL DE L'ENTITÉ



BIMESTRIEL JANVIER - FEVRIER 2009

Circus
groupe

Et la chance vous sourit !
www.circus.be

Chaussée de Philippeville, 146
6280 Loverval

OUVERT
Du lundi au vendredi: 10h-5h
Samedi: 12h-6h - Dimanche: 12h-5h

light FITNESS

Chaussée de Philippeville 140
6280 Loverval
T. 071 43 69 33
info@light-fitness.be

Nouveau centre de remise en forme

Abonnement à partir de 42 €

Ouvert du lundi au vendredi de 9h30 à 21h30.
Le samedi de 9h30 à 16h. Le dimanche de 9h30 à 14h.

www.light-fitness.be

Lagoon™
Pressing

Les **AVANTAGES** du système

- pas de solvants, Lagoon fonctionne avec des produits biodégradables qui ne génèrent aucun rejet nocif
- pas d'odeur de solvant, fraîcheur
- hygiène plus grande
- couleurs plus lumineuses
- blanc plus blanc
- un système très simple où chaque vêtement reçoit un programme de lavage, de séchage et de finition en fonction des fibres (laine, coton, viscose, soie, cuir, etc...)
- matériel adapté à toute la procédure ainsi que les produits.

“ La nouvelle évolution du nettoyage des textiles qui respecte vos vêtements et l'environnement ”

Le système LAGOON participe au service qualité produits des grandes marques telles que ARMANI, CAVALLIERI, DOLCE & GABBANA, GUCCI... et autres...

NOUVEAU

Chies de Philippeville (NS) 1154 - LOVERVAL - Tél. 0473 59 18 24
15, route de « Chez Liéon » en venant de Charleroi
Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 18h30 - Samedi de 9h à 13h

Parking privé - Unique dans la région - Approuvé par Woolmark

Atelier de Fabrication et de réparation

BIJOUTERIE

Clerebaut
trésor

Pour la Saint-Valentin offrez-lui un bijou à prix tout doux!

Nouveau:
carte de fidélité

Complexe du Bultia
rus d'Acoz, 5
6120 Nalinnes
(A côté de Planète Parfum)
Tél. 071/22.11.48
www.clerebaut.be

RECTIPIECES
S.P.R.L.

FOURNITURES AUTOMOBILES TOUTES MARQUES

Chemin de l'Espinette
6280 Gerpinnes

Tél. +32(0)71 50 25 74
Fax +32(0)71 50 25 74
rectipieces@skynet.be

NOUVELLE GÉRANCE

- Rectification culasses
- Mise sous pression à chaud
- Culasses neuves et occasions
- Pièces et joints moteurs
- Tarages injecteurs
- Alternateurs et démarreurs
- Transmission
- Echanges standard
- Huiles PENNZOIL
- Additifs WYNN'S
- Produits LOCTITE
- Outillages et Produits BOSCH - VALEO - HELLA
- Radiateurs - Batteries
- Pièces carrosseries
- Echappements REMUS

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 23 OCTOBRE 2008

M. MERVELLE explique les raisons qui l'ont amené à remettre sa démission et après de la retirer.

Approbation du procès-verbal des séances des 28 août et 9 septembre 2008.

Le Conseil communal décide à l'unanimité d'établir, pour l'exercice 2009 une taxe communale sur la collecte et le traitement des déchets ménagers et commerciaux assimilés et d'arrêter une ordonnance de police administrative générale concernant la collecte des déchets provenant de l'activité usuelle des ménages et des déchets assimilés à des déchets ménagers.

Compte 2007 - Justifications par le Receveur communal - Communication.

Le Conseil communal émet un avis unanime d'approbation sur la modification budgétaire des Fabriques d'Eglise Saint-Martin à ACOZ, Saint-Michel à GERPINNES, Saint-Remi à GOUGNIES, Sainte-Radegonde à VILLERS-POTERIE, Saint-Nicolas à JONCRET et Saint-Hubert à LOVERVAL.

Le Conseil communal arrête à l'unanimité l'établissement, dans la rue d'Hymilée et la rue Baudouin, d'un dispositif surélevé de type « ralentisseur de trafic ».

Il approuve l'avenant à la convention conclue le 19 septembre 1991 avec la Société Royale Protectrice des Animaux de Charleroi.

Il approuve également l'avenant n° 1 au contrat d'agglomération n° 52011/03 - 52025 et l'avenant n° 3 au contrat d'agglomération n° 52074/01 - 52025 à conclure avec la SPGE et l'Intercommunale IGRETEC dans le cadre de la réalisation des travaux d'épuration.

Le Conseil communal décide de passer des marchés ayant pour objet la fourniture de pneumatiques, d'une pelle hydraulique, d'une camionnette-plateau, de deux camionnettes et d'un bus.

Il décide de ratifier la délibération du 1er octobre 2008 relative au remplacement de la chaudière de la cure des Flaches et la délibération du 10 septembre 2008 relative à la réparation du système d'alarme de l'immeuble occupé par le Centre Coordonné de l'Enfance.

Le Conseil communal approuve les devis de travaux forestiers.

Il décide de proposer à la Députation Permanente du Conseil Provincial du Hainaut, de désaffecter une superficie d'un are six centiares de la voirie communale

sentier n° 78 de l'atlas des chemins de la commune de Gerpinnes et d'incorporer à ladite voirie une superficie d'un are trente-cinq centiares reprise au même plan.

Le Conseil communal décide de vendre à la SPGE une emprise étant l'exutoire du quartier du Lormaleau pour une contenance en pleine propriété de 10 ca et en sous-sol de 19 centiares 80 décimilliaires à prendre dans la parcelle cadastrée section B, n° 287 F3.

Il approuve la modification budgétaire 2/2008 du C.P.A.S. arrêtée par le Conseil de l'Action sociale en séance du 8 octobre 2008.

Les budgets ordinaire et extraordinaire communaux de l'exercice 2008 sont modifiés.

Le Conseil communal arrête une motion d'opposition à la fermeture des bureaux de poste et souhaite fermement le maintien de ceux-ci. Il décide d'interpeller les responsables de la poste, tant la direction générale que le Ministre de Tutelle, afin d'obtenir des réponses claires quant à l'avenir des deux bureaux actuellement en activité sur le territoire de la commune et de tout mettre en œuvre pour défendre le maintien de ces services sur le territoire de l'entité.

M. Struelens revient sur son intervention faite à la séance du 24 avril 2008 et relative aux remarques et griefs mis en évidence par le groupe PLUS à propos du rapport d'évaluation du P.P.P. présenté par la majorité. M. Merveille, Echevin actuellement en charge du projet P.P.P., apporte certaines précisions.

Le Conseil entend une interpellation de Madame DELPORTE au Bourgmestre à propos de son annonce parue dans la presse dans un article intitulé « 5 promesses ». Le Bourgmestre apporte diverses précisions sur ses intentions.

Séance à huis clos
Acceptation de démission pour mise à la retraite d'un membre du personnel communal.

Désignations de personnel enseignant, écartement, affectation à des tâches administratives et mise en disponibilité.

L'ordre du jour est épuisé.

SERVICES ADMINISTRATIFS ET DES TRAVAUX

HÔTEL DE VILLE SERVICES ADMINISTRATIFS

11, avenue Astrid à GERPINNES
Services administratifs
Tél. 071/ 509.000
Fax 071/ 509.069

RAPPEL DES HORAIRES D'OUVERTURES DES SERVICES ADMINISTRATIFS AU PUBLIC.

Etat civil - Population - Comptabilité -

Secrétariat et Services divers :

- Lundi et vendredi : de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00
- Mardi et jeudi : de 08h30 à 12h00
- Mercredi : de 13h30 à 19h00 (comptabilité jusque 16h00 et secrétariat jusque 16h30)
- Urbanisme et Permis de conduire :
• Lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 08h30 à 12h00
- Mercredi : de 13h30 à 19h00

SERVICE DES TRAVAUX

14, rue des Aec à GERPINNES
Tél. 071/65.05.29
Fax 071/50.51.28
**RAPPEL DES HORAIRES D'OUVERTURES
DU SERVICE DES TRAVAUX AU PUBLIC.**
du lundi au vendredi : de 09h00 à 12h00 et de 13h00 à 15h30

LES MEMBRES DU COLLEGE COMMUNAL

BUSINE Philippe, Bourgmestre
rue de l'Astia, 8 - Tél. 0473/98.90.18
plusine@gerpinnes.be
Police et Sécurité - Cimetières - Protocole
- Culture - Travaux et Voiries - Gestion
ressources humaines - Fabriques d'église
et Philosophiques - Gestion du Patrimoine -
Relations publiques.
Permanences : le mardi de 16h00 à 18h30
sauf les 19 et 26 août 2008

LEMAIRE Léon, Premier Echevin
rue du Blanc Tri, 9 - Tél. 0473/88.21.37
llemaire@gerpinnes.be
Finances - Fêtes et Cérémonies - Folklore.
Permanences : le samedi de 10h00 à 12h00
sur rendez-vous

TOUSSAINT-VERDIN Béatrice
Deuxième Echevine - allée Notre-Dame de
Grâce, 20 - Tél. 0476/69.08.45

btoussaint@gerpinnes.be
Enfance - Enseignement - Etat civil.
Permanences : le samedi **uniquement sur
rendez-vous**

GOREZ Denis, Troisième Echevin
place d'Hymilée, 50 - Tél. 071/50.43.56
dgorez@gerpinnes.be
Familie - Seniors - Citoyenneté -
Education civique - Associations patrio-
tiques - Participation et Quartiers -
Environnement - Qualité de la vie -
Politique de l'énergie - Gestion des salles -
Mobilité et Sécurité routière
Permanences : le mardi de 16h00 à 18h30

MERVELLE Eric, Quatrième Echevin
rue Albert Bodson, 16
Tél. 0475/86.46.01
emerville@gerpinnes.be
Commerce - Emploi - Tourisme - Jeunesse
- Sports.

Permanences : le 1er et le 3ème samedi de
10h00 à 12h00

uniquement sur rendez-vous
BEAUCLAIRE Eric, Cinquième Echevin
rue d'Hanzinne, 2B - Tél. 0476/26.11.90
ebeauclair@gerpinnes.be
Agriculture - Eaux et Forêts - Equipement
de l'Administration (informatique, mobi-
lier) - Développement rural -
Aménagement du territoire - Urbanisme -
Logement.
Permanences : le samedi **uniquement sur
rendez-vous**

LAMBERT Jacques, Président du CPAS
rue de Presles, 107 - Tél. 071/50.38.17
jacques.lambert@publink.be
Permanences : au CPAS, rue des Ecoles, 31
- 6280 Acoz, le jeudi de 16h30 à 18h00.

COMMUNIQUES DU COLLEGE COMMUNAL

PROCHAIN BULLETIN COMMUNAL

16 MARS 2009
DATE LIMITE POUR LA REMISE DES TEXTES 09 FÉVRIER 2009.

AVIS

Pour diverses raisons le Collège Communal a décidé d'annuler les démarches de renouvellement de la C.C.A.T.M. engagées fin 2007 et d'entamer une nouvelle procédure

Commune de GERPINNES APPEL PUBLIC

RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION CONSULTATIVE COMMUNALE D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE et de la MOBILITE

Le Collège communal annonce le renouvellement de la Commission consultative communale d'Aménagement du Territoire et de mobilité en exécution de l'article 7 du Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine.

Le présent avis qui est lancé le 17 janvier 2009 et se termine le 23 février 2009 fait appel aux candidatures à la fonction de membre ou de suppléant de ladite Commission.

L'article 7 précité dispose, en son § 3 alinéa 4, que : « dans les deux mois de réponse à l'appel public, sur présentation d'un ou de plusieurs membres du Conseil communal, le Conseil communal choisit les membres en respectant :

- une répartition géographique équilibrée ;
- une représentation spécifique à la Commune des Intérêts sociaux, économiques, patrimoniaux, environnementaux et de mobilité ;
- une représentation de la pyramide des âges spécifique à la commune.

Tout fonctionnaire appelé à instruire ou à statuer sur des dossiers relatifs à la commune en matière d'aménagement du territoire et de mobilité, d'urbanisme et de patrimoine ne peut faire partie de ladite commission.

Sous peine d'ineffectivité, les actes de candidatures doivent être adressés par envoi recommandé auprès du Collège communal, avenue Astrid, 11- 6280 Gerpinnes ou déposés, contre récépissé, à la maison communale au plus tard la veille du 23 février 2009. Ils doivent mentionner le nom, prénom, domicile, âge, sexe, motivations, fonctions et le(s) intérêt(s) (sociaux, économiques, patrimoniaux, environnementaux et de mobilité) que le candidat souhaite représenter, soit à titre individuel soit à titre de représentant d'une association. En ce cas, l'acte de candidature contiendra le mandat attribué par l'association à ce représentant. Un formulaire de candidature peut être obtenu auprès de l'administration communale, bureau de l'urbanisme.

Le Secrétaire,
Jean-Claude HAINAUT

PAR LE COLLEGE,
A Gerpinnes, le 07 janvier 2009

Le Bourgmestre,
Philippe BUSINE





Place d'Hymée 31
B-6280 GERPINNES
Gsm 0477 38 64 75
Fax 071 50 32 78

Laurent LAMOTTE

TERRASSEMENTS ET AMENAGEMENTS

LOCATION DE CONTAINER

PAVAGE ET TARMAC

ACHATS • VENTES • ECHANGES

véhicules NEUFS et occasions garanties

TOP CAR



Tous nos véhicules sont révisés et garantis de 12 à 24 mois pièces et main-d'oeuvre

- véhicule de remplacement gratuit
- vente de pièces d'origine, neuves et adaptables
- Remplacement de pare-brise
- Traitement Marly système d'injection

6, rue Malplaquée - 5600 MERLEMONT
071/66 67 86 - 0475/75 87 65

LES POMPES FUNEBRES GABRIEL POSTIAU



Nous sommes disponibles jour et nuit

organisent des Funérailles partout en Belgique et à l'étranger

Notre funérarium est unique dans l'entité de Gerpinnes

- 2 salons mortuaires
- 2 salons privés
- une salle de réception équipée pour 70 personnes
- Accessibles aux personnes à mobilité réduite

Nul n'aime être confronté à l'idée de sa propre mort ou des ses funérailles.

Pourtant, quand on y songe, une préparation permet d'éviter pas mal de tracas à ses proches.

Régler ses obsèques à l'avance, c'est vivre en étant prévoyant.

Une façon d'aborder l'avenir avec plus de sérénité.

- Toilette mortuaire
- Embaument
- Ensevelissements



37, rue de la Scavée
Acoz-Gerpinnes
Tél.: 071/50.33.64 - Gsm: 0495/26.12.12

PRET A PORTER FEMININ DE LUXE

CENTRE COMMERCIAL DU BULTIA

Tél. 0475 580 582

Tous les jours excepté le dimanche

www.axelle-line.eu



INFORMATION DE LA POLICE LOCALE GERMINALT AUX HABITANTS DE GERPINNES

Une des priorités du plan zonal de sécurité 2009/2012 de la police locale 5338 Germinalt a trait à la sécurité routière. La police locale souhaite réduire le nombre d'accidents en général mais plus particulièrement le nombre d'accidents mortels ou le nombre de blessés graves. Il est prouvé que la vitesse est la cause principale de la gravité des accidents, raison pour laquelle nous disposons de deux radars, un sur un véhicule anonyme et un dans un caisson pouvant être placé devant n'importe quel



véhicule de la police ou même sans véhicule de police.

Des contrôles réguliers seront donc effectués sur les axes principaux : RNS, route Châtelet-Florennes, route Châtelet-Mettet, route Fromiële-Gerpinnes-Bultia, rue de Villers à Lausprelle, rue Ferrée à Loverval, rue Jean-Joseph Piret, rue de Bertransart... Cela ne signifie pas qu'en cours d'année d'autres endroits de contrôle ne soient pas choisis.

Nous vous rappelons que les montants des perceptions immédiates sont proportionnels à l'excès de vitesse (voir tableau).

30 Km/h	
de 31 à 40 Km/h	50 €
41 Km/h	60 €
43 Km/h	80 €
45 Km/h	100 €
47 Km/h	120 €
50 Km/h	150 €
55 Km/h	200 €
60 Km/h	250 €
Plus de 60 Km/h	Tribunal

50 Km/h	
de 51 à 60 Km/h	50 €
61 Km/h	55 €
65 Km/h	75 €
70 Km/h	100 €
75 Km/h	125 €
80 Km/h	150 €
85 Km/h	175 €
90 Km/h	200 €
Plus de 90 Km/h	Tribunal

70 Km/h	
de 71 à 80 Km/h	50 €
81 Km/h	55 €
85 Km/h	75 €
90 Km/h	100 €
95 Km/h	125 €
100 Km/h	150 €
105 Km/h	175 €
110 Km/h	200 €
Plus de 110 Km/h	Tribunal

90 Km/h	
de 91 à 100 Km/h	50 €
101 Km/h	55 €
105 Km/h	75 €
110 Km/h	100 €
115 Km/h	125 €
120 Km/h	150 €
125 Km/h	175 €
130 Km/h	200 €
Plus de 130 Km/h	Tribunal

120 Km/h	
de 121 à 130 Km/h	50 €
131 Km/h	55 €
135 Km/h	75 €
140 Km/h	100 €
145 Km/h	125 €
150 Km/h	150 €
155 Km/h	175 €
160 Km/h	200 €
Plus de 160 Km/h	Tribunal

ALCOOLEMIE	
De 0,5 à 0,8 % alcool	137,50 €
De 0,8 à 1,2 % alcool	400 €
De 1,2 à 1,5 % alcool	500 €
Plus de 1,5 % alcool	Tribunal
Etat d'ivresse	Tribunal
Refus de l'alcootest	Tribunal
Conduite sous influence drogue :	Tribunal

La police locale maintiendra également des contrôles d'alcoolemie chaque semaine.



Dans le cadre de l'usage de la voirie par tout un chacun en toute sécurité, la police locale sera attentive aux stationnements de manière générale mais surtout aux endroits fréquentés par les piétons, principalement aux abords des écoles, centres commerciaux, sur les passages pour piétons et aux aires de stationnement pour les personnes à mobilité réduite.

En bref, nous rappelons à cet égard que l'espace de 150 cm doit être laissé entre un mur et une voiture. Vous ne pouvez pas vous stationner endéans les 15 mètres d'un passage pour piéton, permettant ainsi au

piéton de voir les véhicules mais également aux conducteurs de voir le piéton. Toute personne qui souhaite traverser sur un passage pour piéton est prioritaire. Les conducteurs sont obligés de s'arrêter pour laisser passer le piéton. Vous devez également vous assurer de laisser un passage de quatre mètres sur la chaussée afin de permettre aux autres conducteurs de passer, mais surtout de permettre le passage des véhicules des services de secours.

Voici un rappel des articles 23-24-25 de l'Arrêté Royal du 01/12/1975 relatifs au Code de la route, concernant le stationnement :

« Il est interdit de mettre un véhicule à l'arrêt ou en stationnement à tout endroit où il est manifestement susceptible de constituer un danger pour les autres usagers de la route ou de les gêner, notamment les piétons sur les trottoirs dans les agglomérations et sur les accotements en saillie, sauf réglementation locale. »

En outre, tout véhicule qui est à l'arrêt ou en stationnement doit être, pour être cor-

rect, à droite par rapport au sens de marche.

Sachez que nous continuerons, en ce début d'année, nos actions préventives en privilégiant le contact et l'information, mais à défaut de se conformer aux présents articles, lorsqu'un véhicule présentera un réel danger suite à un mauvais stationnement, lors de nos passages, le contrevenant s'exposera à une perception immédiate dont les montants sont fixés par la catégorie de l'infraction.

Un homme averti en vaut deux !
Nous comptons donc sur votre coopération et compréhension.

POLICE LOCALE GERMINALT
Rue A. Thiébaud 11 - 6280 GERPINNES
Tél : 071/20.21.30

LA TECHNO-PREVENTION A VOTRE SERVICE

Un conseiller en techno-prévention est à votre disposition au poste de police de Gerpinnes (INP Claude Fontaine 071/22.21.30 - ligne directe 071/20.21.32). Il pourra vous conseiller afin d'éviter le vol dans votre habitation (mesures organisationnelles, placement de moyens mécaniques,...).

Quelques conseils de techno-prévention

- utilisez des systèmes de fermeture tels que verrous et poignées de sécurité à clé, serrures multipoints aux portes et châssis, entrebâilleur de porte,...
- bloquez votre porte coulissante au niveau du rail, au moyen d'une latte ou d'une barre d'acier
- verrouillez vos portes et fenêtres même lors d'une absence de courte durée
- privilégiez l'éclairage extérieur (spots avec détecteur)

- n'exposez pas d'objets de valeur à vue et ne gardez pas trop d'argent à domicile
- ne laissez traîner aucun objet à l'extérieur pouvant faciliter l'intrusion (échelles, outils,...)
- TV, radio et éclairage qui fonctionnent par programmateur lors d'une absence prolongée, de même que le relevé de courrier, personne de connaissance venant quotidiennement relever et baisser les volets,...
- ne laissez pas de message sur votre répondeur téléphonique, optez plutôt pour une déviation d'appel vers votre gsm.

Autres conseils judicieux

- Les vols de sacs à main étant fréquents, évitez de mettre vos clés d'habitation avec vos documents d'identité. Le cas échéant lors d'un vol, faites remplacer de suite vos serrures.

- Gardez de préférence sur vous votre argent et vos cartes bancaires, plutôt que dans votre sac.
- Ne laissez pas vos clés de voiture accrochées dans votre hall d'entrée.
- Pour éviter le vol par ruse (usage de faux nom et fausse qualité en vue de s'introduire chez les personnes souvent âgées), ne laissez jamais entrer les personnes inconnues dans votre habitation (même dans le hall d'entrée), demandez une présentation de la carte de légitimation, vérifiez si le véhicule de ce service est stationné dans la rue, utilisez au préalable votre entrebâilleur de porte.

La police locale attire aussi votre attention en ces moments de fête sur la recrudescence des vols. Ne laissez donc rien traîner de manière visible dans votre véhicule (sac à main, GSM, GPS, colis cadeaux), tout cela attirant naturellement les voleurs.

CULTURE

Centre culturel de Gerpinnes

Rue de Villers, 61 à Gerpinnes

Tél. 071.50.11.64 ou 0475.48.61.26 - Fax 071.50.13.83



Adresse électronique : gerpinnesculture@skynet.be

Visitez www.gerpinnes.tv

le site Web du Centre culturel de Gerpinnes

Battisti chante Battisti

Vendredi 13 février à 20h00



Le groupe « Battisti » reprendra, lors d'un concert au Centre culturel de Gerpinnes, les plus célèbres chansons de Lucio Battisti, considéré comme l'un des plus grands artistes de la musique italienne.

Ce groupe, composé de musiciens talentueux, vous proposera un véritable concert pop/rock italien en perpétuant le souvenir de "Lucio Battisti" avec respect, qualité, énergie et originalité.

On retrouvera notamment, parmi les musiciens, Giacomo Aronica, le bassiste qui accompagnait Mimile lors de son concert au Centre culturel en juin 2006.

Ce concert sera suivi d'une soirée interculturelle aux couleurs de l'Italie où vous pourrez déguster des spécialités italiennes dans une atmosphère chaleureuse.

Un voyage à ne pas rater.

Tarif : 8 €uros - Prévente : 6 €uros

Brassens en lumière

Samedi 14 mars à 20h00

Dimanche 15 mars à 16h00



Ils reviennent... Après le succès de ce spectacle en 2006, Michelle Verammen, Philippe Busine, Bernard Dombrecht, Philippe Lefèvre, Salvatore Nalbano, accompagnés de musiciens professionnels, nous feront le plaisir de remonter sur scène à la Maison de Village de Lausprelle pour nous chanter Georges BRASSENS.

Deux dates vous sont proposées afin de ne pas manquer ce concert exceptionnel ! Réservez vite !!

Tarif : 8 €uros - Prévente : 6 €uros

Abonnement

Depuis septembre 2008, le Centre culturel propose un abonnement pour la saison 2009. Au prix de 10,00 € / personne, cet abonnement vous donne droit à une réduction de 50 % sur le prix de chaque spectacle proposé par le Centre culturel.

Vous désirez acheter votre abonnement, contactez le Centre culturel.

N'oubliez pas les ateliers incontournables proposés par le Centre culturel de Gerpinnes :

Ateliers créatifs pour enfants : du 23 au 27 février 2009

Le Centre culturel de Gerpinnes propose aux enfants de 4 à 10 ans, une semaine d'ateliers créatifs pendant les vacances de Carnaval sur le thème "L'univers des fées et des dragons".

Connais-tu le monde fantastique des fées et des dragons ? Es-tu prêt à combattre le dragon, à répondre à ses énigmes et à défier ses pièges ?

Veux-tu découvrir le royaume des fées, connaître leurs secrets, leur magie ?

Ateliers d'expression artistique, sculptures, contes, modelage, jeux...

Eveiller vos enfants aux arts et à la culture par un apprentissage ludique et adapté à ses besoins, tel est le souhait du Centre culturel !

Premier enfant : 55 €

Frère ou sœur : 40 €



Atelier scrapbooking

Depuis presque 2 ans, le Centre culturel propose des ateliers de scrapbooking : loisir créatif et forme d'art décoratif qui consiste en la mise en page de photographies et petits souvenirs dans un album. Vu le succès de cet atelier, de nouvelles sessions sont programmées en 2009.

Une session d'initiation aura lieu les jeudis 15, 22 et 29 janvier 2009 de 18h à 20h. La participation pour les 6 heures est de 32 € (syllabus et matériel compris).

Un atelier mensuel est également programmé les jeudis 5 février, 5 mars, 2 avril, 7 mai et 14 mai de 18h à 20h00.

NATURE ET ENVIRONNEMENT



AFFILIE A L'A.S.B.L. Fédération Horticole et de Petit Élevage de l'Entre-Sambre-et-Meuse.
N° agrégation AA.77.717

Le printemps pointe son nez, les travaux du potager vont bientôt reprendre après cette période hivernale qui a permis à vos plantes de se reposer et à la terre de reprendre des forces. Pour préparer votre saison en toute quiétude, profitez de nos conférences.

ENTREE GRATUITE - Invitation cordiale à tous. - Tous nos conférences sont agréés par le Ministère de la Région Wallonne et par la Direction Générale des Affaires Culturelles du Hainaut.

Les conférences débutent à l'heure précise. A chaque conférence une tombola gratuite pour les membres du cercle.

Tout le matériel nécessaire est mis à votre disposition lors de ces ateliers.

La participation aux frais de 10€/participant est demandée par cours ou 55€/participant pour six cours.

Inscription préalable nécessaire et informations au secrétariat du Centre.

Ateliers pour ados : Danse de la rue

Le Centre culturel de Gerpinnes propose aux ados de découvrir ou re-découvrir la pratique de la danse de la rue. Issue de la culture HIP-HOP, née dans les années 70 aux Etats-Unis, cette danse mêle l'expression du corps, l'esprit de groupe, le respect de soi et de l'autre.

Chaque semaine, deux ateliers sont accessibles en la Maison de village de Lausprelle:

- Atelier de danse debout, les mardis de 17h30 à 19h00.
- Atelier de danse au sol, les mercredis de 13h30 à 15h30.

Tarif :

Danse debout : 25 euros pour 8 cours.

Danse au sol : 25 euros pour 6 cours.

Informations et réservations : Secrétariat du Centre culturel : 071.50.11.64

Le 23/02/09 - M. SAMYN - INSTALLATION D'UN POULAILLER FAMILIAL
Le 23/03/09 - M. AUGUSTINUS - LES ECHECS AU JARDIN

Si vous souhaitez vous affilier au Cercle Horticole « Le Magnolia » et profiter de tous les avantages, il suffit de verser la cotisation annuelle de 5 Euros au compte 260-0606915-55 en indiquant la section à laquelle vous souhaitez appartenir. Cette cotisation donne droit à notre revue mensuelle et à des ristournes chez certains commerçants de la région.

Nous vous rappelons que pour tous problèmes que vous pouvez rencontrer dans vos plantations nous pouvons répondre à vos questions, soit lors des conférences, soit en téléphonant au secrétaire Régional : Guy DUPONT, tél. 071/50.22.28.

Vous pouvez visiter notre site www.gerpinnes.org/lemagnolia et poser vos questions sur le forum.

CALENDRIERS DES DIFFÉRENTES COLLECTES DE DÉCHETS MÉNAGERS

A) Collectes hebdomadaires des immondices :

Les collectes hebdomadaires des immondices sont fixées au :

- **Lundi** pour Acoz, Gerpinnes-Flaches, Joncret, Lausprelle, Loverval.
- **Mardi** pour Fromièle, Gerpinnes-centre, Gougnies, Hymiee, Villers-Poterie.

A l'occasion des jours fériés de l'année 2008, ces collectes hebdomadaires seront modifiées comme suit :

Jour férié	Date	Remplacement
Pâques	Lundi 13/04/2009	Samedi 11/04/2009

B) Collectes sélectives :

Les collectes sélectives se font :

- **le lundi, deux fois par mois pour les PMC (24 fois par an)**
- **le lundi, une fois par mois pour le Verre (12 fois par an) et les Papiers Cartons (12 fois par an)**

Celles-ci auront lieu aux dates suivantes :

	Janvier	Février	Mars	Avril
Sacs bleus PMC				
Tous les villages de l'entité	5 et 19	02 et 16	02 et 16	06 et 20
Papiers et cartons				
Tous les villages de l'entité	12	09	09	11 (Sa)
Verre				
Tous les villages de l'entité	12	09	09	11 (Sa)

Sa - Samedi

DÉPÔTS VOLONTAIRES AU PARC DE RECYCLAGE

Le parc de recyclage de Gerpinnes est situé: Rue J.J. Piret à Joncret. Ses heures d'ouverture sont : de 11 à 17h en semaine et de 8 à 16h le samedi. A l'occasion des jours fériés 2009, le parc de recyclage sera fermé le lundi 13/04/2009.

Pour plus d'infos...

Pour en savoir davantage :

- sur FOST Plus, le tri sélectif à domicile et le recyclage, surfez sur www.fostplus.be
- sur les collectes sélectives en porte-à-porte, les parcs de recyclage, la prévention et la gestion des déchets : formez le numéro gratuit 0800/94234 ou consultez le site Internet www.icdi.org.

COMMUNIQUÉ DE L'I.C.D.I.

A la demande de ses communes affiliées, l'I.C.D.I. met en place un nouveau service de collecte baptisé «taxi-déchet» dès le 2 janvier 2009.

Ce service est réservé aux particuliers habitant le territoire d'une des communes membres de l'ICDI, soit âgés de plus de 65 ans, soit ne possédant pas de véhicule, soit vivant seuls et reconnus «personnes à mobilité réduite». Ces usagers doivent également posséder une carte d'accès aux parcs de recyclage.

Les déchets susceptibles d'être transportés sont : les inertes (sauf asbeste-ciment) ; les déchets verts ; le bois ; les métaux et les grands encombrants. Actuellement les déchets d'équipement électriques (frigo, machines à laver etc.) ne sont pas concernés.

Les enlèvements s'effectueront sur rendez-vous entre 9 et 15 heures (demande de rendez-vous au 071/44.00.40).

La quantité enlevée sera de 1 m³ au minimum et de 6 m³ au maximum. La quantité ne peut dépasser le quota de la carte d'accès. Le prix est fixé à 10 €/m³ avec un minimum de 20 €.

Pour en savoir plus ou recevoir le règlement complet, téléphoner au 071/44.00.40 ou www.icdi.be

DEUXIÈME JOURNÉE DE GESTION À L'ÉTANG TRI MARIE LINEAUX.

Quelques courageux s'étaient donné rendez-vous sous la neige ce 22 novembre 2008 !

Il s'agissait cette fois d'abattre de jeunes saules... en effet, les pieds dans l'eau, ils

font baisser le niveau de l'étang et risquent ainsi de perturber tout l'écosystème en place.



Engagez-vous, chaque geste compte !

JE PRÉFÈRE LES PRODUITS DE SAISON

Priorité au frais

Les aliments frais demandent moins d'énergie que les conserves ou les produits congelés. Les produits locaux n'ont généralement pas recours aux transports, aux sèbres chauffées, à la réfrigération ou aux conservateurs chimiques.

Un fruit importé hors saison consomme pour son transport 10 à 20 fois plus de pétrole que le même fruit produit localement et acheté en saison.



La commune s'est engagée à soutenir le «Défi pour la terre» de Nicolas Hulot ! Vous pouvez faire de même : <http://www.defipourlaterre.org>



Le saviez-vous ?

Du latin «Salix» signifiant le saule. En Celte «Sal» veut dire proche et «Lis» eau



Faut-il nourrir les oiseaux en hiver ? Nourrir les oiseaux en toutes saisons ne se justifie pas.

En hiver, les ressources habituelles de nourriture se font rares ou sont cachées par la neige ; un nourrissage est donc le bienvenu. Mais attention, celui-ci doit être régulier et ne peut être interrompu pendant les périodes de grands froids car les oiseaux dépendent de cet apport, risqueraient de ne pas disposer de suffisamment de réserves pour trouver une autre source de nourriture.

A l'approche du printemps, en revanche, ce nourrissage doit être progressivement supprimé car la nourriture, à nouveau abondante dans la nature, est nettement plus favorable aux oisillons naissant à cette période.

Chaque espèce d'oiseau a ses préférences Il faut diversifier la manière de les nourrir: table de nourrissage ou mangeoire suspendue pour les pinsons, les verdiers et les moineaux ; dans des filets suspendus pour les mésanges ; sur le sol pour le merle, les grives et l'accenteur mouchet...

Il faut varier les menus : les mélanges de céréales et autres graines vendus dans les commerces sont une nourriture de choix et contentent la plupart des oiseaux qui fréquentent nos jardins. Ils contiennent des graisses, des sucres, des minéraux et des vitamines.

Quelques petits conseils

Nourrissez-les de préférence tôt le matin et en fin de journée avec de petites quantités de nourriture qui seront renouvelées régulièrement car les oiseaux consomment rapidement leurs réserves alimentaires en hiver. Ne proposez jamais d'aliments salés, moisis

ou pourris et nettoyez souvent leur «garde-manger» ; les graines qui s'humidifient deviennent impropres à la consommation et les graisses rances ainsi que les mies de pain mouillées peuvent provoquer de graves troubles digestifs.

Pour veiller à la sécurité des oiseaux, suspendez la mangeoire à une branche ou installez-la sur un piquet lisse à plus de 1,50 mètres de hauteur dans un endroit découvert mais proche d'un arbre ou d'un taillis pouvant servir de refuge en cas de danger. ATTENTION : Les oiseaux ont besoin de boire même en hiver !

Disposez de petites soucoupes d'eau pure (sans aucun additif, sel, huile ou antigel) ou des récipients peu profonds (pour éviter que les oiseaux ne s'y baignent et gèlent par la suite). Changez régulièrement l'eau pour que les oiseaux prennent l'habitude de venir boire avant qu'elle ne gèle.

Et si vous participiez au recensement national des oiseaux de jardin !

Le week-end des 07 et 08 février 2009, Natagora et Natuurpunt invitent le public à observer et compter mésanges, moineaux, pinsons et autres oiseaux... qui visitent régulièrement les jardins ou mangeoires. Une manière aussi utile qu'agréable de mieux les connaître mais aussi de les aider à passer l'hiver sans encombre.

Comment participer ?

Rien de plus simple : il vous suffit de lire la brochure de participation téléchargeable sur le site www.natagora.be/oiseaux ou disponible gratuitement dans les magasins Tom & Co.

Ce document comporte une présentation illustrée des principales espèces que l'on peut observer dans nos jardins, un formulaire de participation et une foule de conseils utiles pour le nourrissage des oiseaux ou pour l'installation des mangeoires.

Infos sur l'opération "Devine qui vient manger chez nous aujourd'hui?" au 081/830.570.



LES AIDES AUX PERSONNES DANS LA COMMUNE

Votre Situation	Vos Besoins	Organisme à contacter	Tarif et Mode de Paiement
BIM/OMNIO Handicap à plus de 60 % Pensionnés Enquête sociale préalable	► Jardinage, tonte de pelouse, taille de haies, évacuation de déchets verts, ► Petits dépannages domestiques	CPAS ¹ N.B. : Le CPAS utilise son propre matériel	Tarif horaire : de 2,50 € à 9,00 €
Sans importance	► Repassage	CPAS ¹	Tarif : 6,00 € ou 12,00 € la manne 1,50 € la chemise
BIM/OMNIO Handicap à plus de 60 % Pensionnés Enquête sociale préalable	► Tâches ménagères ► Service de maintien à domicile	CPAS ¹ Service Aide Familiale Coordination et Soins à domicile	Tarif horaire : de 1,39 € à 7,81 €
Personne de plus de 60 ans ou handicap ou convalescence Enquête sociale préalable	► Repas chauds à domicile	CPAS ¹	Prix unitaire : de 3,00 € à 6,50 €
Sans importance	► Garde d'enfant	CPAS ¹ Service des Accueillantes conventionnées * Les Coccinelles*	En fonction des revenus des parents et des barèmes ONE (déduction fiscale)
Sans importance	► Garde d'enfant	Les Skirlous ²	Forfaits : 20,00 € la journée 14,00 € la demi-journée
Sans importance	► Jardinage, pelouse, haie, potager ► Aide administrative ► Accompagnement des personnes ► Garde d'enfant ► Horticulture ► Agriculture ► Petits travaux de réparation domestique ► Nettoyage occasionnel des communs d'immeubles ► + ASBL,....	A.L.E. ³ N.B. : L'A.L.E. ne dispose pas d'outillage. Les frais de déplacements sont à charge de l'utilisateur au-delà de 5 km aller (tarif: 0,15 €/km)	Chèques A.L.E. ► 5,45 €/h de travail (déduction fiscale de 30 à 40 %) ► 4,95 €/h de travail pour les personnes VIPD (non déductible) ► 5,45 €/h de travail pour les écoles et A.S.B.L. ► Droit d'inscription 7,45 € sauf VIPD
Sans importance	► Aide ménagère ► Nettoyage intérieur ► Repassage au domicile du particulier	SINET Gerpinnes ⁴	Titres-Services ► 7,00 €/h de travail (déduction fiscale de 30 %) ► réservé aux particuliers ► inscription gratuite

¹ CPAS

rue des Ecoles, 31
6280 ACOZ
tél. : 071/50.29.11
fax : 071/50.22.10
christine.danze@publilink.be
du lundi au vendredi de 08h00 à 17h00

contact :
Madame Taverne ou Madame Raps
excepté pour la garde d'enfant (service "Les Coccinelles")
pour laquelle il y a lieu de prendre contact avec Madame Moulou ou Mademoiselle Leclercq

² Les Skirlous

Maison d'enfants
rue Alfred Thiebaut, 1
6280 Gerpinnes
tél. : 071/50.41.64
du lundi au vendredi de 07h00 à 18h00
contact : Madame Hubert

³ A.L.E.

rue Albert Bernard, 13
6280 Gerpinnes
tél. : 071/33.09.59
071/64.35.20 (le mercredi)
fax : 071/65.06.44
ale.gerpinnes@skynet.be

lundi, mardi et jeudi de 08h30 à 11h30 et de 13h00 à 16h00
le vendredi uniquement sur rendez-vous (fermé le mercredi)
contact : Madame Glareri et Madame Degrelle

⁴ SINET-Gerpinnes

rue André Paganetti, 9
6280 Gerpinnes tél. : 071/50.59.26
fax : 071/50.59.34
contact@sinetgerpinnes.be du lundi au vendredi de 08h00 à 17h30
Contact : Ingrid Poisman



L'ANTENNE TELEVIE DE GERPINNES A LE PLAISIR DE VOUS INVITER A SON 1^{er} SOUPER TELEVIE

qui se déroulera le samedi 21 février 2009 à partir de 18h30 dans la salle communale de Gerpinnes-centre - Place des combattants

La participation s'élève à :

- 20,00,-€ pour les adultes
- 12,00,-€ pour les enfants de moins de 12 ans
- Enfant de - de 5 ans gratuit

Ces prix comprennent :

- l'apéritif et son accompagnement
- Cochonnaille grillée, sauce poivrée, légumes et pomme de terre en chemise
- Dessert

Présence du Professeur Burny
 Réservation obligatoire (max 250 places) avant le 14 février aux numéros de téléphone suivant:
 Mme Leclerc : 071/5027772 - 0475/756550
 M. Dupont : 071/502228

Le comité remercie l'Administration communale et le Centre Culturel de Gerpinnes pour leur aide.

SALON DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION
 Le 23 avril 2009

au CENTRE DE BERTRANSART
 78, chaussée de Philippeville - 6120 Nalinnes Bultia
 PARTICIPATION GRATUITE
 Organisation conjointe des communes d'Ham-Sur-Heure-Nalinnes et de Gerpinnes avec les Agences Locales pour l'Emploi (ALE) respectives
 Renseignements : ALE - GERPINNES - 13, Rue A. Bernard
 Mesdames Corine GIARGERI et Ingrid DEGRELLE au 071/33.09.59

REVA 2009 : 23, 24, 25 AVRIL

Vous cherchez une voiture adaptée, une aide technique pour la salle de bain ou la cuisine, des vêtements adaptés ?
 Vous connaissez les premiers problèmes corporels liés à l'âge et vous désirez rester indépendant le plus longtemps possible ?
 Venez alors le 23, 24 ou 25 avril à la 11ème édition de REVA
 le salon d'information pour personnes ayant un handicap ou personnes âgées au Flanders Expo à Gand chaque jour de 10 à 18h00
 REVA s'adresse aux personnes ayant un handicap et aux personnes âgées avec des limitations débutantes. Il y a, à ce salon plus de 170 exposants, tous ce qui se vend aujourd'hui dans le domaine des aides techniques et adaptations : domotique de l'habitation, chaises roulantes pour tous les buts, ordinateurs, mobilier, sanitaire, aides techniques pour aveugles et mal-

voyants, sourds et malentendants, articles de loisirs et matériels thérapeutique.
 Les services, autorités et associations sont très présents, et de cette manière, REVA peut donner une réponse complète à toutes les questions en rapport avec un handicap ou une limitation.
 Pour les admirateurs du sport, le samedi 25 avril est un jour spécial car ils y trouveront diverses initiatives sportives et ils pourront non seulement voir comment un handicapé peut pratiquer un sport mais également l'essayer.
 Le parcours dans lequel on fera l'expérience du monde des sourds-aveugles et le champ de mines de Handicap International donnent une plus-value aux visiteurs de ce salon.
 Celui qui veut préparer sa visite peut se rendre sur le site www.reva.be. Vous pouvez rechercher via le lien «chercher un produit ou un service» quels sont les exposants des produits ou des services qui vous intéressent.
 On peut facilement accéder à REVA avec les transports en commun et en voiture.

- En train jusqu'à la gare de Gent Sint-Pieters et puis le Tram n° 1 qui vous amène directement au Flanders Expo. Des places pour chaises roulantes sont prévues dans le tram.
- En voiture : Flanders Expo se situe le long de l'autoroute E40 et dispose de sa propre sortie : le n° 14

LE CPAS DE GERPINNES CONSULTATIONS JURIDIQUES

Si vous êtes confrontés à une situation particulière (problème de voisinage, loyer, séparation, divorce,...) et que vous ne savez pas comment aborder le problème, les consultations juridiques organisées chaque premier mardi du mois de 17 à 19 heures au C.P.A.S. de Gerpinnes vous aideront à y voir plus clair.
 L'accès à ces consultations est ouvert à tous les habitants de l'entité sans limite de revenus.
 Il doit toutefois s'agir d'une simple consultation, sans courrier, ni recherche.
 Les prochaines consultations auront lieu le 3 février et le 3 mars 2009 de 17 à 19h00. Les consultations sont assurées par un Avocat du Barreau de Charleroi n'ayant pas son cabinet sur le territoire de l'entité de Gerpinnes.

URGENCE SOCIALE

En cas d'extrême urgence et en dehors des heures d'ouverture du CPAS, vous pouvez faire appel au Service d'urgence sociale de la Communauté urbaine de Charleroi, en composant le 071/32.12.12 à partir de 17h00, les week-ends et jours fériés.
 Ce service peut intervenir, notamment sur le territoire de Gerpinnes.
 Il peut fournir un hébergement, une aide matérielle, médicale.

DEVENEZ ACCUEILLANTE CONVENTIONNEE

Afin de répondre à une demande sans cesse croissante, le C.P.A.S. recherche des candidates accueillantes.

- Vous habitez l'entité ;
 - Vous souhaitez une activité à domicile ;
 - Vous aimez vous occuper des enfants ?
- Alors devenez accueillante !**

En quoi consiste l'emploi ?
 Vous accueillez des enfants de 0 à 3 ans à votre domicile pendant les heures de travail de leurs parents.
 Quel est votre statut ?
 Vous bénéficiez de revenus émanant directement de l'accueil des enfants, soit 16,75 euros par enfant et jour de garde qui sont immunisés fiscalement.
 Vous cotisez pour votre pension, votre mutuelle et une allocation de chômage couvre les absences des enfants.
 Vous êtes agréée par l'O.N.E.
 Pour ce faire, un dossier médical vous sera demandé et éventuellement quelques adaptations seront à effectuer dans votre maison pour garantir la sécurité des enfants.

Une réserve de candidatures sera mise en place. ...INTERESSEE ?
 Contact : Madame Nelly MOULU et Madame Gaëlle DEMEYER, responsables du service - 071/27.67.47, 071/27.67.48 (numéro direct) ou 071/50.29.11.
 Mieux encore, votre visite au C.P.A.S. de Gerpinnes, rue des Ecoles, 31, à 6280 ACOZ.

FAIM ET FROID

L'Association Faim et Froid de Gerpinnes remercie toutes les personnes qui ont répondu à son appel et ont offert des dons, en novembre dernier, soit 5007 kg de vivres et 1.406,79 €, et espère que les citoyens seront aussi généreux lors de la prochaine collecte qui aura lieu les 13, 14 et 15 février 2009. L'hiver s'annonce rude, c'est pourquoi l'Association Faim et Froid vous demande de faire un effort. De plus, elle fait appel aux bonnes volontés, tant pour faire partie du comité que pour la collecte porte-à-porte et les magasins.
 Pour tout renseignement, veuillez contacter Monsieur Michel SCIEUR, rue de la Tour Octavienne, 4, 6280 GERPINNES (Acoz). Tél. 071/50.42.04. Courriel : scirav@skynet.be

CARNET ROSE

- Florent Mathieu d'Acoz né le 11 novembre 2008
- Demétrios Kazoullis de Villers-Poterie né le 13 novembre 2008
- Ito Vause de Loverval né le 16 novembre 2008
- Jules Custodero de Gougny né le 16 novembre 2008
- Diego Lamarca de Loverval né le 18 novembre 2008
- Erka Donatangelo de Gerpinnes née le 1er décembre 2008
- Mathys Delie de Joncret né le 1er décembre 2008

FOLKLORE - FESTIVITES - SPECTACLES

BAL DES BOURGMESTRE ET ECHEVINS DE GERPINNES

le samedi 24 janvier 2009, dès 21 heures, (voir affiche page13).

Cette année le bal des Bourgmestre et Echevins est organisé au profit du Football-Club Gerpinnes.

Ce club gère plus de 150 jeunes de 6 à 18 ans dans les divers groupes d'âge. Son équipe première évolue en troisième provinciale. Avec les vétérans, ce ne sont pas moins de 14 équipes qui évoluent dans les championnats.

L'enthousiasme, le dynamisme, les relations intergénérationnelles et l'engagement des bénévoles de ce club sont exemplaires.

Ses ambitions sportives et son rêve de pouvoir évoluer un jour dans des structures mieux adaptées ont séduits le Collège qui lui a confié l'organisation pour cette année.



L'animation musicale de la soirée sera confiée à Andrea Caltagione, musicien, chanteur, animateur, disc-jockey, à la réputation internationale Andrea Caltagione

Dans une ambiance plus feutrée, il sera toujours possible au « bar wallon » de déguster nos bières régionales.

Voilà donc une super soirée en perspective permettant de joindre à l'agréable une action permettant de favoriser le quotidien et l'avenir de nos jeunes sportifs.

Dans l'impossibilité de participer, vos dons seront particulièrement appréciés au compte n° 068-2117886-15, « Bal du Bourgmestre ».

LE CERCLE THEATRAL « RIYONS ECHENE »

présente les 30, 31 janvier et 1er février 2009

à Joncret, salle des Guichoux.
L'ARDENÈTE SU L'DIGUE
 Comédie en trois actes et un tableau d'Albert Scohy.

REVUE SPECTACLE ET SOUPER DU COLLEGE SAINT-AUGUSTIN

Le 07 février 2009.

A partir de 16h00 :
 Présentation de sketches, chants et danses par nos élèves
 A partir de 18h30 :

- Souper « Saint-Valentin »
- Au menu ou à la carte, un régal à prix démocratique
- Ambiance Musicale
- Garderie pour les enfants de 3 à 7 ans
- Lieu : Collège Saint-Augustin à Gerpinnes (Ecole Secondaire)
- Contact : secrétariat du Collège (071/50.90.80) ou secretariat_ger@st-augustin.be

CERCLE PHILATÉLIQUE GERPINNOIS

19ème Bourse d'Echanges

SAMEDI 07 MARS 2009 de 09h00 à 16h30
 Collège Saint-Augustin,
 Avenue Reine Astrid, 13
 6280 GERPINNES

Timbres-poste, cartes postales, pièces de monnaie, télécartes, livres, bandes dessinées, vieux papiers, vieux jouets, jeux de cartes, parfums,...

Réservation des tables pour le 20 février 2009 au 071/50.24.36 de Jacques Basselet

(250 mètres de tables disponibles à 5,-€ le m, à verser au compte 001.2038380.01) du cercle philatélique gerpinnois.

VENTE SPECIALE D'UN DUOSTAMP SUR LES 50 ANS DU COLLEGE ET UN SUR LE SCOUTISME

Présence de nombreux marchands, 650 entrées gratuites en 2007.
 Bar - Restauration - Bière locale

LES GRANDS-FEUX DANS L'ENTITE

(sous réserve de modifications - les renseignements ne nous étant pas parvenus)

- 1er samedi après le mardi gras : Acoz 28/02 *
- 1er dimanche après le mardi gras : Gerpinnes-centre 01/03
- 2ème samedi après le mardi gras : Gougny 07/03
- 2ème week-end après le mardi gras : Hymiee 07 et 08/03
- 3ème samedi après le mardi gras : Joncret 14/03
- 4ème samedi après le mardi gras : Les Flaches et Fromiee 21/03
- 5ème samedi après le mardi gras : Villers-Poterie 28/03

* n'a pas eu lieu en 2008 - ne sera donc peut-être pas organisé en 2009

LE GRAND-FEU DE JONCRET

Le Samedi 14 mars 2009

- 15h30 Rassemblement des masqués, à la Salle Communale, rue des Guichoux
- 16h00 Départ du Cortège
- 20h00 Allumage du bûcher par les derniers mariés de l'année
- 21h00 Grand bal sono



Gerpinnes

Salle des Fêtes Place des Combattants

BAL des BOURGMESTRE et ECHEVINS

Entrée : 6€
Prévente : 5€

samedi
24
janvier
2009



BAR
WALLON



animation

«Andréa»

Dans l'impossibilité de participer à cette soirée, vos dons seront particulièrement appréciés au compte n° 064-2117896-15 - Bal Bourgmeestre-

Remise et cadeaux sur tous devis réalisés et acceptés en décembre et en janvier 2009

Entreprise agréée pour toutes les primes 2008-2009

L'expérience
à votre service

Devis clair
et rapide

**BON POUR
UN DEVIS GRATUIT**



BOIS - PVC - ALU

Tous nos produits
sont réalisés sur
mesure par le Patron

Nom _____
Adresse _____
Localité _____
Tél./Fax _____
Mail _____

Contactez-nous,
www.pkchassis.be

Bon à renvoyer au faxer à PK CHASSIS
rue Joseph Durieux, 58 - B-5020 Namur
Tél. 081 73 97 94
Fax 081 73 97 64

Gérant:
Kaluzny J.

Gsm 0475 72 71 74

Fax 071 77 05 04

Email:
Joel.kaluzny@edpnet.be
info@pkchassis.be

Menuiseries extérieures en PVC - Bois - Alu

Volets en alu mini-caisson extérieur et intérieur

Placements de double-vitrage super isolant sur châssis existants



Comptoir électrique
MATON ET FILS

OUVERT DU LUNDI AU VENDREDI
DE 8H15 A 12H15 ET DE 13H30 A 18H
AINSI QUE LE SAMEDI MATIN.

4, rue du Pont Pavot • Frasnes-les-Couvain • Tél. 060/31 15 22
Toutes fournitures électriques pour le bâtiment



S.P.R.L. **DAF-TOIT**
LA TOITURE GERPINNOISE

Chemin du Roy 14 - 6280 GERPINNES
071.50.56.21 Fax 071.32.90.95

TOITURES TUILLES OU ARDOISES ■ CORNICHES ZINC OU PVC
PLATES-FORMES ZINC OU DERBIGUM
CHEMINÉES-ISOLATION ■ CHÂSSIS-VOLETS

Devis gratuits
Agréé Région wallonne
Nombreuses références

... Plus de 20 ans à votre service !!

daf toit@live.be

GSM 0475.413.142

DEMOUSSAGE - TRAITEMENT



Service rapide
Le numéro 1
de votre région

TRAVAUX DANS LES REGLES DE L'ART
DEVIS DANS LES 24 HEURES

«LE SAVOIR, LE SAVOIR-FAIRE
LE FAIRE SAVOIR.»

3 SITES A VOTRE SERVICE

Services, conseils et expérience dans la marque depuis **60 ANS**

MATHET - SONET

Découvrez la **NEW PASSAT CC**



GARAGE DES HAIES MATHET - SONET Rue de Marcinelle, 42 NALINNES-HAIES 071/21.33.30 - www.vw.be/haies	CARROSSERIE CAROS MATHET - SONET SOMZEE Route de Couvin 071/22.93.10	GARAGE DENONVAUTO MATHET - SONET Rue du Pont Pavot, 23 - 5660 FRASNES 060/31.10.01 - www.vw.be/denonvauto
--	---	---

VH VANNOX-HEATING S.P.R.L.

Rue Van Brusselt 22 - 6280 GERPINNES
 Tél. & Fax 071.50.50.49 - Gsm 0477.28.38.76

- Réalisation, installation de chauffage central et installation sanitaire
- Entretien et dépannage toutes marques
- Installation Energie solaire

Spécialiste **VIESMANN**



Funérailles DONATI

Un seul numéro 071 / 50 16 06 – 24h/24 – En cas d'absence : 0498/57.87.80

Funérarium de Gerpinnes
25, rue Albert 1er



La maison DONATI fondée en 1953 est à votre service 24h/24h et 7j/7j.

Salons mortuaires à la disposition des familles

Toutes formalités
Incinération

Grand choix de fleurs artificielles
fleurs naturelles sur commande

Funérarium de Couillet
47, rue de Villers



Maison à caractère familiale reconnue pour son sérieux, la qualité et la dignité de son service, ainsi que la maîtrise des prix.

NOS NOUVEAUX SERVICES

La prévoyance décès :

Nous venons de conclure un accord avec la plus sérieuse et la plus dynamique des compagnies de la prévoyance décès. Réservez un peu de votre temps afin que notre déléguée vous explique de manière sereine ce qu'est la prévoyance décès personnalisée à votre budget.

Contactez-nous au 071 / 50 16 06, nous fixerons un rendez-vous à votre convenance.

Nous vous offrons également la possibilité de commander directement chez nous vos monuments. (pour tous budgets)

Grand choix de pierre de qualité, pose de monument dans les délais.



OLIVIER Dachkin

Au Bultia
45, rue Neuve
6280 Gerpinnes
Tél. 071 21 34 02

Devenez une cliente VIP Olivier Dachkin et bénéficiez tous les mois d'un tarif allant jusqu'à

-50%

OLIVIER Dachkin VIP

Renseignez-vous dans votre salon Olivier Dachkin

Les ados grandissent ! Et leur espace?



Votre meilleur Contact pour une **EXPERTISE GRATUITE** et la **VENTE** de votre bien

IMMO CONTACT

071/ 33.19.19

www.immocontact.be

avenue du centenaire, 56 - 4061 Montignies-Sur-Sambre

Profitez d'une démarque flambante sur cette fin de saison

Rue de Hamur, 35 - 5600 PHILIPPEVILLE
 Tél. 071/61.18.03 - Fax : 071/61.12.84
www.ambianceetfeu.be

Ambiance & feu

CONDITIONS SALON EN JANVIER CHEZ TOYOTA
Garage Paquet Christian sprl

New Urban Cruiser New Avenis

New iQ

A VOTRE SERVICE DEPUIS 1969 www.toyota.be/paquet

Rue de Mariembourg 12
 5600 NEUVILLE (N5)
 071/66.67.04

TODAY TOMORROW TOYOTA